

### 3 novembre 2014 : Mail du Cabinet Galant à l'Administration

Ensuite de nos discussions, il me semble que l'on peut consulter les trois cabinets suivants:

- STIBBE, Central Plaza, rue de Loosum à 1000 Bruxelles,
- CLIFFORD & CHANCES, Avenue Louise, 65 B 02 à 1000 Bruxelles et
- PHILIPPE & Partners, Chaussée de la Hulpe, 181 à 1170 Bruxelles.

Il faudrait leur indiquer en préambule l'objet de la mission à savoir:

**I) Répondre avant le 03 décembre 2014 aux questions posées par la Commission à l'Etat belge** dans le cadre d'un dossier relatif à des mesures accordées à certaines compagnies aériennes présentes à l'aéroport de Bruxelles-National (Zaventem) (Décision SA 38105).

Le courrier de la Commission peut être transmis au cabinet d'avocats sous le couvert d'un engagement de confidentialité.

**II) Assister l'Etat belge dans une réflexion stratégique en matière d'aides d'Etats** visant à lui permettre de prendre des mesures adéquates et conformes au droit européen des aides d'Etat pour réduire, dans le chef des compagnies aériennes usagères de l'aéroport de Bruxelles - National, l'impact - potentiellement pénalisant pour certaines - des divergences de régimes fiscaux et de sécurité sociale pouvant exister entre elles.

Les critères seraient:

1) **Expérience reconnue et avérée en droit européen des aides d'Etats, spécialement des aides d'Etat aux aéroports et aux compagnies aériennes** à attester (1) par un CV détaillé de la ou des avocats qui sera (ont) chargé(s) de la consultation et (2) par une note méthodologique (maximum 2 faces A4) expliquant comment ils comptent travailler pour bâtir la réflexion stratégique. **50 points**.

2) **Connaissance des milieux européens et contacts utiles auprès des services de la Commission** à justifier dans une note explicative. **30 points**.

3) **Honoraires** à répartir en deux sous-offres: (1) une offre forfaitaire couvrant la rédaction de la réponse à la Commission - **10 points** - et (2) une offre sur base d'un tarif horaire détaillé couvrant l'assistance de l'Etat belge dans sa réflexion stratégique - **20 points** -.

Ce n'est pas tout à fait la répartition dont on a parlé tout à l'heure mais ça tient la route, je crois.

Je reste évidemment à l'écoute de l'avis de tes services, certainement mieux rodés que moi pour des marchés de ce type.

**Comment procédons nous ? Vous rédigez l'appel d'offres et vous consultez l'inspection des Finances ? Autres ?**

### 3 novembre 2014 : Mail de l'Administration au Cabinet Galant

Si on inclut la réponse à la Commission dans cet appel d'offre, on exclura Stibbe automatiquement de ce dossier s'ils ne sont pas retenus, car c'est ce sur quoi ils sont sensés travailler actuellement. Il me semble peut-être mieux d'exclure cet aspect de l'appel d'offre.  
A discuter par téléphone si tu veux.  
Bien à toi.

---

### 3 novembre 2014 : Mail de l'Administration au Cabinet Galant

**Subject: Appel d'offres avocats - Subside "aérien" - Regulatory**

fyi, concernant l'appel d'offres:

- 1° Accord IF doit être obtenu si valeur du marché supérieure à 31.000 €. Il faut en outre prouver à l'IF le caractère inéluctable de la dépense.
- 2° Si valeur du marché supérieure à 85.000 €, il faut l'accord du Ministre du budget.
- 3° Un délai raisonnable doit être respecté pour permettre aux sociétés d'avocats contactées de répondre. Il est difficilement imaginable de réduire ce délai à moins de 7 jours, vu le cas d'espèce
- 4° Il faudra en fin de parcours obtenir l'accord du contrôleur des engagements.

### 3 novembre 2014 : Mail du Cabinet Galant à l'Administration

**Subject: RE: Appel d'offres avocats - Subside "aérien" - Regulatory**

Ok, merci.

Questions:

a) à mon sens la valeur totale du marché (forfait pour réponse à CE + somme des honoraires "conseil stratégique") va dépasser 31.000 EUR. Par contre je ne sais pas du tout si et dans quelle mesure ça pourrait dépasser 85.000 EUR.

Comment faites vous d'habitude dans ce genre de marché "stock" ? Quand on ne sait pas dire à l'avance à combien la facture finale s'élèvera ?

b) la nécessité de répondre à la Commission et d'assurer éventuellement la reconstruction du dossier selon un angle d'attaque différent, c'est inéluctable ?

### 3 novembre 2014 : Mail du Cabinet Galant à l'Administration

**Subject: RE: IMPORTANT - Désignation d'un cabinet d'avocats**

On peut en discuter mais c'est bien ça l'idée: STIBBE reste en charge de la représentation de l'Etat fédéral au Tribunal de commerce et on "rebat les cartes" en ce qui concerne la réponse à la Commission et la réflexion stratégique, ces deux choses allant de pair la seconde s'inscrivant dans la continuité - ou la remédiation, comme on voudra - de la première.

Appelle-moi quand tu veux / sais.

### 4 novembre 2014 : Mail du Cabinet Galant à l'Administration

**Subject: Aides d'Etat - suivi du dossier**

ReBonjour

après discussion avec Dominique nous allons fonctionner comme suit:

1) STIBBE assurera le suivi des recours en justice et rédigera - avec le cabinet et le SPF - la réponse à la Commission européenne et,

2) CLIFFORD CHANCE assurera la réflexion sur la stratégie future du Gouvernement en matière de mesures envers le secteur aéroportuaire; bien entendu cette réflexion s'alimentera et alimentera celle de STIBBE dans une perspective globale.

Doit-il y avoir une démarche formelle du SPF vis-à-vis des CLIFFORD ?

Je vais me mettre en contact avec CLIFFORD pour leur expliquer le contour de la mission, de même que je contacterai STIBBE pour les informer de notre décision de travailler sur deux fronts et avec deux équipes.

Bien à toi et très bonne journée,

### 5 novembre : Mail du bureau d'avocat Clifford chance au Cabinet Galant

Merci pour votre e-mail d'hier. Nous vous aidons volontiers à réfléchir sur une manière alternative, conforme au droit européen des aides d'Etat, de mettre en œuvre des mesures visant à supporter certaines compagnies aériennes opérant depuis l'aéroport de Bruxelles-National. Je comprends que notre assistance inclurait également d'entretenir les synergies nécessaires avec le cabinet STIBBE qui représente l'Etat belge dans cette partie de l'affaire, afin de s'assurer qu'une approche cohérente soit prise dans les différentes parties du dossier.

Vu les enjeux et le type de mission (réflexion stratégique, plutôt que d'exécution), nous souhaitons mettre à votre disposition une petite équipe de véritables spécialistes expérimentés au profil senior. Notre équipe serait composée de:

- [REDACTED] qui a occupé les postes de Directeur Général du Service Juridique de la Commission européenne et de Directeur Aides d'Etat au sein de la DG COMP. Sa maîtrise totale du droit européen et sa connaissance unique des institutions communautaires constituent un atout majeur afin d'établir une solution alternative et d'anticiper les difficultés que ce dossier pourrait susciter au niveau communautaire. Michel est notamment intervenu pour **Air Malta** dans le cadre de sa demande de sauvetage (approuvée en novembre 2010) et dans le cadre de son plan de restructuration. Il a également conseillé **Adria Airways** dans le cadre de sa recapitalisation. Michel a également assisté **EDF** dans le cadre du projet de construction de deux usines nucléaires au Royaume-Uni et du régime financier correspondant.
- [REDACTED] dont la pratique se concentre principalement sur le contrôle des aides d'Etat et les aspects juridiques liés aux aides d'Etat. Anastasios est intervenu pour l'Etat belge lors de l'acquisition de **Dexia Bank Belgium (Belfius)** et les aspects d'aides d'Etat que l'opération soulevait. Dans le secteur aérien, il est aussi intervenu pour les **compagnies aériennes régionales** mentionnées ci-dessus, ainsi qu'**Air Baltic**, en ce qui concerne leur restructuration et les aspects d'aides d'Etat qui y étaient liés et, notamment pour les mêmes questions, pour le **Hellenic Republic Asset Development Fund (HRADF)** concernant sa sortie du capital de l'aéroport international d'Athènes.
- [REDACTED], qui a conseillé **Belgian Airports** lors de son entrée dans le capital de BSCA, l'exploitant de l'aéroport de Charleroi, et qui assiste Belgian Airports en ce qui concerne la décision rendue récemment par la Commission européenne en matière d'aide d'Etat contre BSCA.
- Moi-même, afin de se charger de la coordination du dossier et de vous aider dans votre réflexion stratégique.

En termes d'honoraires, nous vous proposons de travailler en utilisant les taux suivants (les montants s'entendent hors frais et TVA):

[REDACTED] EUR 600

[REDACTED] EUR 425

██████████	EUR 400
██████████	EUR 350
██████████	EUR 225

Il s'agit de taux préférentiels, comportant un rabais important par rapport à nos taux ordinaires (de l'ordre de 30% et, en ce qui concerne ██████████, un rabais quelque peu supérieur). Si vous le souhaitez, nous pourrions également travailler sur la base d'une formule du type "blended rate", qui s'applique à tous les avocats de l'équipe. Vu que cette formule ne peut pas avoir pour effet de changer la composition de l'équipe et que nous continuerions à mettre à votre disposition l'équipe d'experts expérimentés, le "blended rate" que nous vous proposerions serait de EUR 385. Si vous deviez opter pour une formule du type "blended rate", la logique de la formule veut que nous nous mettions d'accord sur l'application de celle-ci en début de mandat.

N'hésitez pas à me faire savoir si vous avez des commentaires ou des desiderata particuliers quant à notre composition d'équipe et/ou nos honoraires.

Cordialement,

## 5 novembre : Mail du cabinet Galant à l'administration

A) tu auras vu la réponse de ██████████ ci-dessous.

Peux-tu me dire quelle formule (vacations individualisées ou "blended rate") a ta préférence et celle de ton administration ?

Personnellement, je préfère la première qui permet de mieux contrôler où on va car elle est plus transparente, mais je te laisse juger.

B) Je vais par ailleurs me mettre en contact avec STIBBE en fin d'après-midi pour les informer (1) que je souhaite les voir rapidement - si possible le jeudi 13/11 au cabinet - pour faire le point des procédures au TC et discuter de la réponse à la Commission puisqu'ils s'en chargent et (2) que nous avons décidé de mener une réflexion stratégique en vue de chercher des pistes alternatives avec une autre équipe juridique - ce qui est notre droit le plus strict - aux travaux de laquelle ils seront évidemment associés.

Si tu as des remarques n'hésite pas à me les envoyer par retour ou à m'appeler en début d'après midi.

BâT

## 5 novembre : Mail du cabinet Galant au bureau d'avocat Clifford Chance

après discussion avec le SPF Mobilité, nous retiendrons la formule du "blended rate" pour les motifs dont nous avons eu l'occasion de nous entretenir.

Nous pouvons nous voir le 13/11/2014 au cabinet de la Mobilité pour fixer, ainsi que vous le proposez, nos modalités de collaboration.

Et bien entendu, nous pouvons nous entendre dans l'intervalle pour faire un premier point des actions à entreprendre.

Dans l'attente du plaisir de vous lire ou de vous entendre, je vous prie d'agréer, maître [REDACTED]  
Cher [REDACTED] mes salutations les plus cordiales.

## Le 7 novembre : Mail du cabinet Galant à l'Administration

ensuite de notre discussion, je te confirme que nous - le cabinet de la Mobilité - souhaitons travailler avec le cabinet d'avocats Clifford Chance pour:

1) nous éclairer dans le suivi des affaires en cours, relativement aux problématiques d'aides d'Etat, devant le Tribunal de commerce et le Conseil d'Etat ainsi qu'en ce qui concerne la réponse aux questions de la Commission européenne; dossiers dont STIBBE assure et continuera à assurer le traitement à titre principal;

2) nous aider à progresser dans la construction d'une stratégie d'assistance à l'activité aéroportuaire qui soit conforme au droit européen des aides d'Etat.

Le cabinet Clifford Chance nous propose de travailler sur la base d'une formule du type "blended rate", qui s'applique à tous les avocats de l'équipe comme un forfait horaire de 385 EUR HTVA.

Il nous reviendra de prendre langue avec eux pour nous mettre d'accord sur le *modus operandi* de cette formule dès le début du mandat.

Puis-je te demander de faire le nécessaire avec ton administration en vue de leur mandatement officiel ?